

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	16

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2022, le 14 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 9 novembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 9 novembre 2022.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence (pouvoir à Séverine BESSONNET), REMAUD Natacha (pouvoir à Alain LE GAL), SAINTURAT-NIEL Corinne (pouvoir à Hervé BESSONNET), MM. GLACIAL Yves, MIGNÉ Hervé (pouvoir à Jocelyn POTIER), VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 18/11/2022
Et publication ou notification le :
18/11/2022

A été nommé secrétaire : M. Jocelyn POTIER

2022_11_05 – Vestiaires du foot : mission de maîtrise d'œuvre

La commune a lancé une consultation pour la réalisation d'une prestation de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade de foot François PRAUD.

Vu le résultat de la consultation,

Monsieur le Maire propose de retenir la Société CERBAT de Coëx pour une mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 10 582,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après vote à la majorité,

Décide de retenir la Société CERBAT de Coëx pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade de foot François PRAUD pour un montant de 10 582,00 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/11/2022

Le Maire

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Jocelyn POTIER